

VENT



DU SUD

1/2 CONGE

Depuis le 1^{er} février, le 1/2 congé est à nouveau utilisable sur l'ECT de Lyon.

La Direction s'était engagée à communiquer concernant leurs conditions d'attribution aux agents.

Une fois de plus, la parole donnée par la Direction n'a pas été suivie d'effet.

Sud-Rail informe donc tous les ASCT qu'ils peuvent désormais obtenir des 1/2 congés les lendemains de repos (si travail programmé en matinée) et les veilles de repos (si travail prévu l'après-midi).

Il aura fallu du temps et de multiples réunions pour que Sud-Rail impose le 1/2 congé sur l'ECT.

Pour info, l'ensemble des O.S. (SUD, CGT, CFDT, FO) ont signé l'accord pour la mise en place des 1/2 congés.

AFFAIRE FLORENT ABACHIN

Rappel des faits : Florent (ex CDD) dont plusieurs contrats étaient irréguliers avait déposé un dossier aux Prud'hommes afin que ses contrats soient requalifiés en CDI. Défendu et représenté par un délégué Sud-Rail devant les Tribunaux, le Conseil des Prud'hommes a condamné la SNCF et donc requalifié les CDD irréguliers en CDI.

Suite au Jugement des Prud'hommes prononcé le 3 mars, Florent a été réintégré à l'ECT.

Florent a donc signé un contrat d'embauche au Cadre Permanent et roule depuis le 16 mars.

Il suivra l'école prévue en Septembre.

LOCAL DE COUPURE LYON ST PAUL

Suite à une 2e visite des membres du CHSCT de Lyon (03/02/03), le local de coupure s'avère non conforme.

Lors de la 1ère journée du CHSCT (25/03/03), les éléments de réponse de la Direction laissaient supposer que de nets améliorations avaient été apporté sur le site (renouvellement de la vaisselle : augmentation de 50 % du nombre d'assiettes qui passe de 2 à 3. Grand nettoyage du site.)

Le 2eme jour du CHSCT, rendez-vous a donc été donné à Mme MARGERAND sur le site pour constater que rien n'a été fait.

De ce fait, aucune coupure n'est valable à Lyon St Paul. Toute journée comportant une coupure sur Lyon St Paul doit être refusée jusqu'à nouvelle ordre.



AMIANTE SUR LES TURBO-TRAINS

Suite au droit d'alerte déposé par les représentants Sud-Rail aux CHSCT de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lyon (Etablissements Trains et Traction), de nombreux agents ont utilisé leur droit de retrait lorsqu'ils se sont vus commandés sur ces trains.

La conformité de celui-ci dans ce cas n'a pas été contestée par la Direction de l'entreprise.

Grâce à cette pression exercée sur la SNCF, l'entreprise qui a déjà retiré une grande partie de ce matériel devrait retirer le dernier Turbo-Train des lignes au prochain changement de service.

Sud-Rail informe chaque agent qu'il peut demander au médecin SNCF lors de sa visite de santé, un certificat mentionnant que celui-ci a travaillé sur des engins amiantés durant sa carrière professionnelle. Ceci notamment pour les agents effectuant leur dernière visite médicale avant la retraite.



FOYERS EXTERIEURS

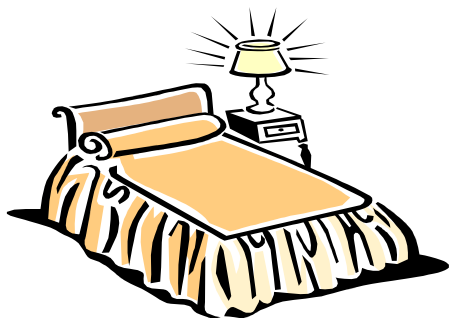
Une étude sur tous les lieux de RHR va être réalisé par le CHSCT de Lyon.

Un questionnaire sera remis prochainement à tous les agents. Chacun pourra ainsi faire remonter ses remarques et réflexions afin d'améliorer les conditions de couchage.

Rappel : Concernant le foyer de Rennes, nous vous rappelons que les couchages se font uniquement dans les chambres rénovées (2eme étage). Si aucune n'est disponible, le couchage a alors lieu à l'hôtel.

Concernant les RHR à Macon, les couchages à l'hôtel de Bourgogne ne doivent pas s'effectuer en demi-étage (chambres 311 à 314) et dans l'appartement du rez de chaussée (trop bruyant).

Pour info, un foyer devrait voir le jour à Lyon. Il serait situé rue du Belier (derrière la gare de Perrache) et comporterait 150 chambres.



POSITION SUD-RAIL SUR LE ROULEMENT ST PAUL

L'équipe Sud-Rail s'est posée la question du bien fondé de la création d'un roulement sur St Paul.

Les 1eres remarques qui nous sont venues à l'esprit ont été :

- Qui ?
- Comment ?
- Combien d'agents dans ce Rlt ?
- Combien de temps ?
- Quelles répercussions sur les autres Rlts ?

Il a déjà existé un Rlt St Paul sur notre ECT, mais au fur et à mesure des années, de nombreux jeunes étaient réticents à s'y retrouver d'office.

Devant ce fait, lors d'une commission Rlt sur l'ECT, les tournées St Paul ont été dispatché sur 2 Rlts pour obtenir le 54301 et le 54302.

Avant de vouloir mettre en place un nouveau Rlt, faisons le nécessaire pour que toutes les lignes des Rlts TER actuels soient tenues.

Il serait dangereux de créer un nouveau Rlt sans regarder l'avenir :

Agents :

- Demandant un temps partiel.
- Demandant un congé maternité.
- Demandant à changer de Rlt.
- Obtenant une mutation.
- Se retrouvant inapte sécurité.
- Etc...

Ces quelques raisons et bien d'autres conduiront notre Direction à avoir un Rlt St Paul avec de nombreuses lignes non-tenues.

ACCELIO

Espoir ou désespoir ?

L'Accélio nouveau est arrivé, il est actuellement testé sur 3 ECT et sera généralisé en 2004 sur l'île de France exclusivement. C'est la seule activité ayant accepté son financement.

Pour tous les autres ECT, nous nous rendons compte que notre « pauvre » entreprise n'aura pas assez d'argent pour financer leur achat, mais par contre il reste quelques sous dans son porte-monnaie pour équiper les RET d'ordinateurs portables et de leur octroyer une carte de crédit.



AGRESSIONS

Les élus Sud-Rail se sont rendus compte que notre ECT ne respecte pas l'accord agression signé avec les Organisations Syndicales.

En effet, de nombreux agents n'ont pas obtenu de notre ECT les dédommagements prévus en cas d'agression suivie d'un dépôt de plainte et d'arrêt de travail.

Nous demandons à tous les agents étant concernés de nous contacter afin de nous permettre de vérifier si la Direction a respecté ou non l'accord.

Nous déplorons que la Direction, sur un sujet si douloureux et grave, ne mette pas tout en œuvre pour venir en aide aux victimes d'agressions.